

DIEC/19-820-1849 du 24/06/2019

SUBVENTION FORFAITAIRE POUR DEPENSES DE MATIERE D'ŒUVRE - SESSION 2019

Destinataires : Messieurs les DASEN - Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés sous contrats s/c de messieurs les DASEN - Mesdames et Messieurs les Directeurs de CFA - Mesdames et Messieurs les responsables des centres d'examen - Mesdames et Messieurs les IA-IPR - Mesdames et Messieurs les IEN-ET

Dossier suivi par : M. PIZETTE - Tel : 04 42 91 72 18 - Mel : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la liste des taux de remboursement de matière d'œuvre à l'usage des candidats pour la session 2019 des examens de niveau V, IV, et III.

Comme vous le savez, les crédits de fonctionnement sur lesquels s'imputent les dépenses de matière d'œuvre sont strictement contingentés ; en conséquence, les taux de subvention figurant en annexe sont des taux plafonds ne pouvant faire l'objet d'aucune augmentation en cours de session.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- Il vous appartient, en votre qualité de chef de centre d'épreuves pratiques, de redoubler de vigilance au moment de la réception des fiches de matière d'œuvre qui vous sont adressées avant la session d'examen, afin de réduire les éventuelles disparités entre le taux forfaitaire et le montant réel de la dépenses engagée par vos soins.
- **Pour le remboursement des candidats originaires d'une autre académie, vous disposez en annexe 1, d'un modèle de convention de remboursement de matière d'œuvre mis à jour pour la session 2019. Cette convention est réservée à la prise en charge financière des candidats issus d'une autre académie ou bien des candidats inscrits dans l'académie d'Aix-Marseille et subissant les épreuves pratiques dans une autre académie.**
- **Pour les candidats de l'académie d'Aix-Marseille exclusivement, vous renseignerez l'annexe 2 de façon précise.**
- Pour les EPLE, il est inutile d'adresser au rectorat les factures justifiant les dépenses engagées : la subvention sera déléguée par la Division des Examens et Concours du rectorat selon le calcul suivant : coût unitaire forfaitaire par le nombre de candidats convoqués tel qu'il est établi par les bureaux chargés de l'organisation dans les Direction des services départementaux de l'Education Nationale et au Rectorat (M. PIZETTE – Tél. : 04 42 91 72 18).
- Pour les établissements privés, la réglementation prévoit que la subvention intervient à réception des factures. **Elles devront être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr contenant une pièce jointe unique nommée comme suit « ETABLISSEMENT – VILLE – SESSION 2019 ».**

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

**RECTORAT d'Aix-en-Provence
Académie d'Aix-Marseille**

Division des Examens et Concours

Dossier suivi par S. PIZETTE

☎ : 04.42.91.72.18

Mél. : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr

CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE LA MATIERE D'ŒUVRE (Candidats issus d'une autre académie)

Matière d'œuvre d'Examen – Session 2019

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="radio"/> Brevet d'études professionnelles | <input type="radio"/> Baccalauréat professionnel | <input type="radio"/> Brevet de technicien supérieur |
| <input type="radio"/> Certificat d'aptitude professionnelle | <input type="radio"/> Baccalauréat technologique | <input type="radio"/> Brevet professionnel |
| <input type="radio"/> Mention complémentaire de niveau V | <input type="radio"/> Baccalauréat général | <input type="radio"/> Brevet de technicien |

Spécialité Epreuve

Convention de remboursement de frais

Entre le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille **d'une part**

et le Recteur de l'académie de **d'autre part**

et le Chef d'établissement (centre d'épreuves)
..... **d'autre part**

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les candidats inscrits à l'examen cité ci-dessus dans l'académie de
sont admis à subir les épreuves pratiques au
.....
(centre d'examen implanté dans l'académie de Aix-Marseille )

Article 2 : L'établissement centre d'examen fera l'avance des frais de matière d'œuvre nécessaires au déroulement de l'examen qui seront remboursés selon les dispositions suivantes arrêtées conformément au coût moyen en vigueur.

Montant de la matière d'œuvre :

Coût moyen unitaire	Nombre de candidats convoqués au titre de l'académie d'origine	Montant total à rembourser

Article 3 : Le montant à rembourser est à créditer sur le compte de l'établissement centre d'examen dès la signature de la présente convention

**Le Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille**

Le Recteur de l'académie d'origine :

.....

Le Chef d'établissement centre d'épreuves

.....

Fait à Aix-en-Provence le,.....

Fait à **le**

NOTA : Joindre un RIB ou un RIP du compte du centre d'examen à rembourser.

ANNEXE 2

RECTORAT d'Aix-en-Provence

Académie d'Aix-Marseille

Division des Examens et Concours

Dossier suivi par S. PIZETTE

☎ : 04.42.91.72.18

Mél. : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr

CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE LA MATIERE D'ŒUVRE NECESSAIRE AUX EXAMENS DES CANDIDATS DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

(Candidats issus de l'académie d'Aix-Marseille)

Matière d'œuvre d'Examen – Session 2019

Etablissement :

EXAMENS	SPECIALITES	EFFECTIFS CANDIDATS EPREUVES PRATIQUES PONCTUELLES

Renseigner de façon précise, cette annexe en faisant figurer l'ensemble des examens ouvrant au remboursement de la matière d'œuvre concernant exclusivement les candidats issus de l'académie d'Aix-Marseille aux **épreuves pratiques ponctuelles**.

Fait à _____ le _____ **Cachet et signature du Chef d'établissement**

SESSION 2019 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BTS	TAUX
ANALYSE DE BIOLOGIE MEDICALE	5
BIOANALYSES ET CONTROLES	5
BIOTECHNOLOGIES	25
DESIGN D'ESPACE	5
DIETETIQUE	5
HOTELLERIE RESTAURATION OPT A	5
HOTELLERIE RESTAURATION OPT B	20
METIERS DE LA CHIMIE	5
METIERS DE L'EAU	5
METIERS DE L'ESTHETIQUE OPT A	5
METIERS DE L'ESTHETIQUE OPT B	5
OPTICIEN LUNETIER	5
PROTHESISTE DENTAIRE	50

BMA	TAUX
GRAPHISME ET DECOR OPT A	40
GRAPHISME ET DECOR OPT B	40

BP	TAUX
ARTS DE LA CUISINE	45
ARTS DU SERVICE ET DE LA COMMERCIALISATION EN RESTAURANT	70
BOUCHER	60
BOULANGER	40
CARRELAGE MOSAIQUE	60
CHARPENTIER OPT BOIS	55
CHARPENTIER OPT MARINE	50
FLEURISTE	100
INSTALLATEUR DEPANNEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	15
ELECTRICIEN	50
MACON	100
MENUISERIE ALU VERRE	150
MENUISIER	40
METALLIER	40
METIERS DU PLATRE ET DE L'ISOLATION	100
MONTEUR EN INSTALLATIONS DU GENIE CLIMATIQUE ET SANITAIRE	80
PEINTRE APPLICATEUR REVETEMENT	100
PREPARATEUR EN PHARMACIE	5

BCP	TAUX
ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICE A LA PERSONNE OPT. DOM.	10
ARTISANAT METIER D'ART OPTION EBENISTE	30
ARTISANAT METIER D'ART OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT	40
BIO INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	15
COMMERCIALISATION EN SERVICE DE RESTAURANT	30
CUISINE	40
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	5
HYGIENE PROPRETE STERILISATION	10
METIERS DE LA MODE - VETEMENTS	10
OPTIQUE LUNETTERIE	10
OUVRAGES DU BATIMENT OPT METALLERIE	25
PHOTOGRAPHIE	10
PROTHESE DENTAIRE	100
TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	15
TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENER ET CLIM	10
TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	50

SESSION 2019 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

CAP	TAUX
ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE	10
AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	20
AGENT DE PROPETE ET D'HYGIENE	5
ARTS DU BOIS OPTION A : SCULPTEUR ORNEMANISTE	45
ARTS DU BOIS OPTION C : MARQUETEUR	30
ART ET TECHNIQUE DE LA BIJOUTERIE JOAILLERIE	10
ARTS DE LA RELIURE	30
ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEU FAMILIALE ET COLLECTIVITE	10
BOUCHER	60
BOULANGER	15
CARRELEUR MOSAISTE	70
CHARPENTIER BOIS	15
CHOCOLATIER CONFISEUR	15
COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HOTEL CAFE RESTAURANT	40
CONSTRUCTEUR DE ROUTES	50
CONSTRUCTEUR EN CANALISATION TP	50
CONSTRUCTEUR BOIS	120
COUVREUR	50
CUISINE	20
DECORATION EN CERAMIQUE	10
DOREUR A LA FEUILLE ORNEMANISTE	20
EBENISTE	30
EMPLOYE TECHNIQUE DE LABORATOIRE	10
ENCADREUR	30
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	20
ETANCHEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	125
FERRONNIER D'ART	15
FLEURISTE	30
GARDIEN D'IMMEUBLE	20
INSTALLATEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	30
HORLOGERIE	15
INSTALLATEUR SANITAIRE	30
INSTALLATEUR THERMIQUE	20
MACON	50
MAINTENACE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES	15
MARBRIER BATIMENT DECORATION	10
MAROQUINERIE	15
MENUISIER FABRICANT DE MOBILIER ET AGENCEMENT	15
METIERS DE LA MODE - TAILLEUR	25
METIERS DE LA MODE - VETEMENT FLOU	20
MENUISIER ALUMINIUM VERRE	80
MENUISIER INSTALLATEUR	20
MODELE MOULES CERAMIQUES	5
MONTEUR EN ISOLATION THERMIQUE ET ACCOUSTIQUE	80
ORTHO-PROTHESISTE	20
PATISSIER	20
PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENT	100
PETITE ENFANCE	10
PLATRIER PLAQUISTE	25
PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES ELECTRIQUES	80
POISSONNIER	25
REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	15
SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE	20
SERRURIER METALLIER	15
SIGNALETIQUE ENSEIGNE ET DECOR	20
TOURNAGE EN CERAMIQUE	10

SESSION 2019 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BEP	TAUX
ACCOMPAGNEMENT SOINS & SERVICES A LA PERSONNE	5
AMENAGEMENT FINITION	20
AUXILIAIRE EN PROTHESE DENTAIRE	30
BOIS OPT MENUISERIE AGENCEMENT	30
FROID ET CONDITIONNEMENT DE L'AIR	25
INST DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	20
RESTAURATION OPTION SRC	30
RESTAURATION OPTION cuisine	20
OPTIQUE LUNETTERIE	12
REALISATION DU GROS OEUVRE	80

BTN	TAUX
HOTELLERIE RESTAURATION (STHR)	30

MC V	TAUX
AIDE A DOMICILE	5
BOULANGERIE S PECIALISEE	15
CUISINIER EN DESSERTS DE RESTAURANT	15
EMPLOYE TRAITEUR	20
MAINT DES SYSTEMES EMBARQUES DE L'AUTO	15
PATIS GLAC CHOC CONF SPEC	15